

COMMUNE DE WESTHALTEN
Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN
SEANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2020**

Samedi le vingt-trois mai deux mil vingt à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite de l'opération du 15 mars 2020, se sont réunis à la salle polyvalente, sur convocation du Maire.

Etaient présents : M. BASS Philippe, M. GRIMM Bernard, M. SCHATZ Frédéric, M. BOEGLIN Eric, Mme KEPFER Laure, M. SPECKER David, Mme LANG Anne-Michèle, M. CLAUDEL Olivier, M. DOMON Dominique, M. BURGENATH Mikaël, Mme LALLEMAND Nathalie, M. BOHRER Jacky, M. ZWINGELSTEIN Loïc, Mme KOEHLER Frédérique.

Mme KUNTZ Aurore a donné une procuration à Mme KEPFER Laure.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. SCHATZ, maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les sus-nommés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. GRIMM Bernard, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Assiste à la séance: WUCHER Patrice, Secrétaire de Mairie.

ORDRE DU JOUR:

Points 1: Désignation d'un secrétaire de séance

Points 2: Election du Maire

Points 3: Fixation du nombre d'Adjoints

Points 4: Election des Adjoints

Points 5: Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints

Points 6: Délégués

POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil a choisi comme secrétaire M. ZWINGELSTEIN Loïc et comme assesseurs Mme KOEHLER Frédérique et M. BASS Philippe.

POINT 2 : ELECTION DU MAIRE :

Le Président, après avoir donné lecture des arts. L.2122-4, L.2122-7 et L. 2122.8 du Code des Communes, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire bulletins blancs	:	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8
Ont obtenu : Mme LALLEMAND Nathalie, treize voix (13)		
M. BASS Philippe, une voix (1)		

Mme LALLEMAND Nathalie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

POINT 3 : FIXATION DU NOMBRE D'AJOINTS :

Le Conseil Municipal, vu les articles L.2122-4 et L.2122-7, du Code des Communes, fixe le nombre des adjoints à trois.

POINT 4 : ELECTION DES AJOINTS :**ELECTION DU PREMIER AJOINT :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Mme LALLEMAND, élu Maire, à l'élection du premier adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire bulletins blancs	:	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8
Ont obtenu : M. BURGENTH Mikaël treize voix (13)		
M. BASS Philippe une voix (1)		

M. BURGENTH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND AJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire bulletins blancs	:	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	13
Majorité absolue	:	7
Ont obtenu : Mme LANG Anne-Michèle quatorze voix (12)		
M. CLAUDEL Olivier une voix (1)		

Mme LANG ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire bulletins blancs	:	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8
Ont obtenu : M. DOMON Dominique quatorze voix (14)		
M. BASS Philippe une voix (1)		

M. DOMON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installé.

POINT 5 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal,

DECIDE la reconduction de l'attribution des indemnités de fonctions du Maire sur la base de 40,3% de l'indice 1027 et des Adjointes sur la base de 10,70% de l'indice 1027.

POINT 6 : DELEGUES :

- Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux : LALLEMAND Nathalie, BURGENATH Mikaël.
- SIVOM de Rouffach: LALLEMAND Nathalie. SCHATZ Frédéric.
- SIVOM de l'Ohmbach: BURGENATH Mikaël, SPECKER David (T), DOMON Dominique, GRIMM Bernard (S).

La séance a été levée à 10h45.